

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

~~SERVICE~~ DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 DECEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 13 – 098

---

### **Décision 7 : La proposition de plan d'équipement en matériels roulants pour l'année 2014.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2013 à partir de 17 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Madame Nadia Sémache ; Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

#### **Exposé du rapport effectué par le Président :**

La révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) – s'appuyant sur les principes de polyvalence des engins et de réduction du parc - a permis d'arrêter des objectifs de dotation en véhicules.

Pour mettre en œuvre les acquisitions d'engins et pour procéder à leur renouvellement, principalement en raison de leur vétusté, le conseil d'administration a fixé le 19 janvier 2006 des durées d'amortissement financier à partir desquelles un programme d'équipement pluriannuel a été élaboré (pour rappel, les biens ne sont pas remplacés systématiquement après leur fin d'amortissement comptable).

A titre d'information, ces durées d'amortissement sont rappelées en annexe 1 tandis que le programme d'équipement pluriannuel figure en annexe 2.

Pour appliquer ce programme, un plan d'équipement pour l'année 2014 est proposé pour un montant de 3 192 700 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

Dans ce cadre, un plan pour l'acquisition des véhicules pourrait ainsi être proposé (cf. annexe 3 du présent rapport). Ce plan d'équipement concernerait principalement des engins pour la couverture des risques courants (ambulances) et des véhicules de liaison.

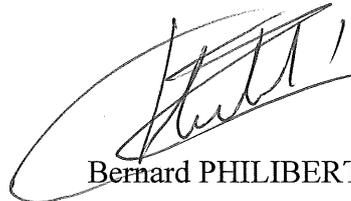
**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve le plan d'équipement en matériels roulants pour l'année 2014 tel que joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

*Annexe 1 : plan d'équipement 2014.*

Types d'engins	Prix unitaire estimé	Plan d'équipement 2012 ( quantité )	Prévision de dépenses
Véhicule de secours asphyxiés blessés cellulaire	80500	6 * 10	719 000
Fourgon pompe tonne léger	220 000	1	220 000
Camion citerne rural secours routier	242 000	2	484 000
Fourgon pompe tonne secours routier	226 000	1	226 000
Camion citerne feux de forêt moyen	221 000	3	663 000
Fourgon nucléaire, biologique et chimique	170 000	1	170 000
Véhicule de protection	52 000	1	52 000
Véhicule de sauvetage aquatique	71 000	1	71 000
Véhicule de communication	90 000	1	90 000
Véhicule de transport de personnels et matériels	37 000	3	111 000
Véhicule de liaison hors route type1	18 100	7	126 700
Véhicule atelier transmission	71 000	1	71 000
Véhicule léger	10 500	6	63 000
Motopompe remorque grande pompe	31 000	1	31 000
Equipement camion dévidoir hors route	40 000	2	80 000
Véhicule léger électrique	15 000	1	15 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>32</b>	<b>3 192 700</b>

\* 4 châssis de VSAV Cellulaire ont été commandés dans le cadre du plan d'équipement 2013